

Aigle, le 30 octobre 2020

**Conseil communal Aigle**



Au Conseil communal d'Aigle

**Rapport de Minorité du préavis municipal N° 2020-13**

**Demande de crédit pour le projet final en deux étapes de la place du marché**

---

Rapport de minorité composé de :  
Didier BADAN  
Philippe Kappeler

---

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous ne reprendrons pas les éléments cités dans le rapport de majorité, qui est bien détaillé, mais nous tenons à y apporté quelques précisions.

Comme mentionné dans le rapport de majorité, mais que le préavis laisse bien ambigu, nous constatons quelques imprécisions.

Sur les croquis-plans des pages 7 Fig 5 et page 8 Fig 6 ainsi que page 12 Fig 10 les routes et accès faisant partie des DP 59 & 60 sont intégrées au projet

Etant donné que les DP 59 & 60 font l'objet d'un recours au TF, ils ne font nullement partie de la demande de ce préavis.

Le présent préavis inclus donc uniquement la parcelle no 123 située devant l'hôtel de ville.

Il faut par conséquent comprendre que seul la partie en bleu de la page 12 Fig 10 concerne ce préavis.

Les signataires du rapport de minorité, conscient que cette place du marché ne doit plus rester figée dans une époque bien révolue, souhaite que cette place évolue afin de la rendre

attrayante et conviviale, mais cela tout en y incluant les commerçants-artisans et habitants du centre-ville.

### **Phase 1 : Aménagement de la place et pavillons :**

Nous avons longtemps débattu de l'aménagement de cette place

Nous relevons, que ce préavis fait mention de « provisoire », c'est-à-dire un aménagement temporaire et succinct posé sur une place goudronnée.

L'idée de vouloir utiliser la place du marché avec des pavillons afin de l'animer temporairement est totalement en adéquation avec notre souhait de voir revivre cette place.

Toutefois, nous sommes opposés à vouloir faire construire des pavillons mal pratique et trop onéreux :

- le coût total des pavillons présentés est de 86'710.- CHF
- Cela sans y inclure le montage et transport sur place (15'510.- CHF)
- Un devis d'une entreprise Aiglonne pour le déplacement des pavillons dans la commune, pour des manifestations ou autre revient au minimum à 2'500.-CHF-HT

C'est pourquoi, nous recommandons de louer des boxes en bois existant sur le marché pour une durée d'une année, cette solution nettement moins chère, permettra une économie substantielle, et ainsi une partie de cette économie pourrait être mise à disposition afin d'animer cette place toute l'année.

De ce fait, nous proposons de réduire le montant de la phase 1 à 110'000.- CHF

### **Phase deux (MEP)**

Nous pensons que cette phase est prématurée.

Nous trouvons plus judicieux d'avancer par étape, et nous estimons plus opportun de se laisser le temps de réflexion au lieu de foncer tête baissée dans un projet mal réfléchi.

C'est pourquoi nous vous recommandons de ne pas accepter cette deuxième phase de suite, mais, d'y réfléchir âprement, et après utilisation et observations des utilisateurs et commerçants-artisans du centre-ville, nous pourrions lancer cette phase.

### **Phase trois (projet)**

Par analogie, et puisque nous vous recommandons de repousser la phase deux nous sommes persuadés qu'il faut attendre avec la phase trois de ce projet.

### **Incidence financière :**

Nous vous recommandons de lire attentivement la page 14 du préavis.

En voici quelques détails :

Phase une	139'220.-
Phase deux	460'000.-
Phase trois	200'000.-
<b>Total selon préavis</b>	<b>799220.-</b>

Tout en reprenant les termes du préavis, « Les montants sont calculés sur la base d'une estimation du coût de construction d'environ 6 MO (millions) »

Donc, c'est bien cela qu'il faut comprendre.

Préavis 2020-13 plus construction de la future zone **6,8 millions**

### **Nos recommandations**

Faisant suite à ce qui précède, mais conscient de ne pas vouloir freiner ce projet, nous vous invitons à suivre nos recommandations, à savoir :

- La location de box en bois et aménagement de la place
- Animation de la place pour une année
- De retirer momentanément du préavis les phases 2 et 3

### **Conclusion**

En conclusion, les Minoritaires, ont l'honneur, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de vous demander de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### **Le Conseil communal d'Aigle**


- Vu** le préavis municipal N° 2020 – 13 du 5 octobre 2020
- Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet
- Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour

### **Décide**

1. D'accorder à la Municipalité le crédit nécessaire de 110'000.- TTC pour aménagement et animation phase une de la place du Marché, parcelle 123.

Les Minoritaires :

Philippe Kappeler



Didier Badan